



Nettoyage parties communes

Par Anna75

Bonsoir j'ai une question sur le nettoyage des parties communes dans un bâtiment de 2 étages

Le propriétaire a proposé que chaque locataire nettoie a tour de rôle.

Cependant il veut que je m'occupe aussi du premier et du deuxième étages alors que j'habite au rez de chaussée et que j'ai des soucis pour monter les escaliers.

Je suis d'accord pour nettoyer a tour de rôle mais dois je nettoyer les étages supérieurs ?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous n'avez aucune obligation de faire le ménage dans les parties communes.

Si c'est du travail au "black" c'est sanctionné.

Par Anna75

Non c'est pas du travail au black. C'est l'entretien des parties communes comme tous les locataires mais je lui veux que je fasse aussi les étages alors que j'habite au rez de chaussée et que j'ai des difficultés à monter les escaliers

Par yapasdequoi

Vous faites ce que vous voulez ou pouvez. Le bailleur ne peut rien vous imposer, il n'est pas votre employeur.